



Modalités de résiliation de contrat militaire

Par Visiteur

Bonjour,
je vous contact car je souhaiterais quitté l'armée de terre au plus vite car eyant trouvé un CDI je veut etre plus proche de ma famille et de ma copine.Je vous contact car c'est plus compliqué que prévu il ne veule pas me "laché" et j'aimerais savoir comment faire .

Par Visiteur

Cher monsieur,

Est-ce que vous êtes sous contrat ou bien militaire de carrière?

Très cordialement.

Par Visiteur

Je suis engager pour un contrat de 5 ans.Le contrat a commencé le 02 Octobre 2007.Et la un de mes supérieur a appeler mon employeur en lui disant que je n'avait pas le droit de quitté l'armée car j'ai fini ma période probatoire et que maitenant il est trop tar et que je suis obliger de continuer mon contrat jusqu'a terme.
Tres cordialement en attente d'une nouvel de votre part

Par Visiteur

Cher monsieur,

Je suis engager pour un contrat de 5 ans.Le contrat a commencé le 02 Octobre 2007.Et la un de mes supérieur a appeler mon employeur en lui disant que je n'avait pas le droit de quitté l'armée car j'ai fini ma période probatoire et que maitenant il est trop tar et que je suis obliger de continuer mon contrat jusqu'a terme.

Malheureusement, un contrat militaire à durée déterminée ne peut être résilié avant terme qu'avec accord de l'autorité militaire.

Il en ressort que si l'armée refuse la résiliation du contrat à l'amiable, il n'existe tout simplement aucun recours pour pouvoir partir et résilier ce contrat.

Vous n'avez donc guère d'autre choix que d'attendre la fin de votre contrat pour pouvoir quitter l'armée.

Très cordialement.